

## COMMUNIQUÉ

L'Agence de Financement des Infrastructures de Transport de France (AFITF), présidée par M. Gérard LONGUET, a voté ce jour son budget pour l'exercice 2009.

▪ L'association TDIE y retrouve **des motifs de satisfaction incontestables** :

⇒ un montant de recettes, donc de dépenses, qui atteint un niveau record, à **2,832 Milliards d'euros, dont 374 Millions d'euros au titre du plan de relance**, soit 2,458 Milliards de recettes et de dépenses d'investissement « courantes ». La progression des crédits de paiement depuis 2005 est significative, surtout après une stagnation inquiétante en 2008 :

ANNEES	2005	2006	2007	2008
<b>CP CONSOMMÉS</b> (en Millions d'€ arrondis)	911,6	1685,5	2171,4	2111,7

⇒ Une capacité financière accrue de l'AFITF qui lui permet d'inscrire **1,2 Milliard de CP pour le mode ferroviaire**, contre 923 Millions en 2008, et dont notamment 334,7 Millions de CP au titre des CPER, 126 Millions d'€ de CP pour des opérations de régénération ferroviaire hors CPER, 66,8 Millions de CP pour la concession et des opérations d'accompagnement de la LGV SEA...

⇒ L'AFITF consacra cette année des crédits également en hausse à l'entretien, à la sécurisation et à la modernisation du réseau routier national, à hauteur de **1,092 Milliard d'euros**, contre 808,3 Millions en 2008, et dont 615,5 Millions au titre des PDMI, contre 538 Millions en 2008. Cela permet, en 2009, d'assurer l'entretien curatif du réseau routier national.

▪ Cette satisfaction ne saurait cacher **des motifs de vigilance** :

⇒ Le budget 2009 repose pour une très large part sur **une dotation budgétaire** (1,17 Milliard d'euros), avec le risque inhérent de **gel budgétaire** en cours d'année. Rappelons qu'en 2005, seule autre année pendant laquelle l'AFITF a perçu une dotation budgétaire, plus de 82% de la somme initialement budgétée (376 Millions) a été gelée, seuls 62 Millions ayant été effectivement perçus par l'AFITF...

⇒ Le budget 2009 repose également sur le solde du produit des amendes pour infractions routières perçues par radars automatiques, évalué à 200 Millions. Cette somme paraît *fortement surévaluée*, compte-tenu à la fois du montant de la recette 2008 (122,9 Millions), et du coût de gestion des appareils qui augmente au-moins aussi rapidement que le parc des appareils.

⇒ Le budget 2009 repose aussi sur le produit de la taxe d'aménagement du territoire (TAT), estimé à 540 Millions d'euros. Or, en 2008, l'estimation à 530 Millions n'a pas été entièrement réalisée (521,2 Millions), et le produit de la TAT ne semble pas très dynamique, du fait de la baisse du trafic global en 2008 sur les autoroutes concédées (-1,4%), et même les années précédentes :

	2006	2007	2008	2009
Taxe d'aménagement du territoire en €	511.866.367	525.756.883,62	521.256.595,38	540.000.000 ?

Ici aussi, on peut craindre un risque de surévaluation de la recette.

▪ Cette satisfaction ne saurait cacher non plus **un motif de nette insatisfaction** :

L'équilibre du budget 2009 repose en effet sur **une recette manifestement anti-économique** -qui mériterait d'être ramenée à son niveau de 2008 dès 2010- une augmentation de 200 Millions de la redevance domaniale acquittée par les sociétés d'autoroute. Outre que la légalité de cette augmentation est incertaine, elle induira automatiquement une baisse immédiate des investissements des sociétés d'autoroutes sur leur réseau, en pleine période de relance économique !

⇒ **TDIE propose** que dès 2010, l'AFITF puisse percevoir chaque année, en lieu et place de cette majoration de la redevance domaniale, les soultes versées par les titulaires de nouvelles concessions autoroutières qui ne manqueront pas d'être consenties sur des tronçons du réseau routier national que l'Etat ne parvient plus à entretenir, sécuriser, moderniser...

▪ Enfin, TDIE rappelle que le budget 2009 devrait être le dernier à être réalisé à périmètre de compétences constant, et à être adopté par un Conseil d'administration à composition inchangée. La mission de prospective et de consultations confiée par le Gouvernement à M. Claude GRESSIER doit en effet déboucher, en cours d'année 2009, sur une réforme du socle législatif et réglementaire de l'AFITF, aujourd'hui simple chambre d'enregistrement des décisions de l'Etat.